RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE
PLESTIN-LES-GRÈVES
Code Postal : 22310

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat – RUM :

Type de contrat : CONTRAT EAU ET ASSAINISSEMENT **Réf** :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Mairie de Plestin-les-Grèves à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mairie de Plestin-les-Grèves.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR18ZZZ481679

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :
Adresse :

Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : **REGIE RECETTES EAU ET ASSAINISSEMENT**
Adresse : MAIRIE DE PLESTIN LES GREVES
BP12
Code postal : 22310
Ville : PLESTIN LES GREVES
Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

I B A N

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : ☐ Paiement mensuel
(À cocher) ☐ Paiement à échéance de facture

Signé à :
Le

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)
Retourner le présent imprimé accompagné du RIB à :
Mairie de plestin-les-Grèves – REGIE DES EAUX – BP 12 – 22310 PLESTIN LES GREVES

Rappel : *En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie de Plestin-les-Grèves. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Mairie de Plestin-les-Grèves.*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.